



TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)

FORMULAIRE DE DECLARATION - 2014 (à remplir obligatoirement)

DEFINITIONS

- **Les dispositifs publicitaires** : tout support susceptible de contenir une publicité, c'est-à-dire une forme ou image destinée à informer le public ou attirer son attention. Tous les dispositifs sont concernés qu'ils soient scellés ou apposés sur des façades.
- **Les enseignes** : toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce. Le terme "immeuble" désigne le bâti et le non bâti, autrement dit une enseigne peut être scellée au sol.
- **Les pré-enseignes** : toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.

DECLARATION

Dénomination de l'entreprise :

Nom et prénom du chef d'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

.....

.....

Activité :

Je déclare n'avoir aucune enseigne, pré-enseigne ou publicité sur la commune de Plédran

Je déclare avoir sur la commune de Plédran le(s) dispositif(s) déclarés sur le tableau joint

Fait à PLEDRAN le,2014

(Signature)

Formulaire à déposer avant le 1^{er} mars 2014 à la Mairie de Plédran

